



Rennes, le 30 janvier 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Pêche scientifique de la raie brunette en 2018 :

Service minimum pour les comités des pêches bretons

Tout au long de l'année 2017, les structures professionnelles bretonnes se sont fortement mobilisées et opposées à la pêche scientifique contingentée de la raie brunette pour la remplacer par un régime de pêche commerciale strictement encadrée mais ouverte à tous. Ces démarches, motivées par le constat quotidien des pêcheurs d'une abondance retrouvée de cette espèce, étaient assorties d'une demande de distinction du quota de raies brunettes de celui des autres raies.

Malgré ces demandes répétées, les autorités maritimes ont décidé, avec l'aval du bureau du Comité National des Pêches, de maintenir la pêche scientifique en 2018 pour 126 navires. **Dans ces conditions, les structures professionnelles bretonnes limiteront leur implication au minimum dans le suivi du protocole scientifique 2018.**

Les comités des pêches invitent donc les entreprises de pêche intéressées à envoyer le formulaire de demande d'autorisation de pêche scientifique de la raie brunette pour la campagne 2018 à leur organisation de producteur ou à leur comité départemental des pêches, **avant le 28 février 2018**. Les comités des pêches relayeront ces demandes à la Direction des pêches maritimes (DPMA).